

Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
Pôle Environnement Milieux Naturels
Cité Administrative
Rue du 26^{ème} Régiment d'Infanterie
24 024 PERIGUEUX CEDEX

Objet : Réponse à l'avis du Pôle EMN de la DDT de la Dordogne à la demande de permis de construire PC n°024 253 23 D0015 – Commune de Mareuil-en-Périgord

Dossier suivi par :

Marc DURIEZ - Chef de projets - T 07 61 01 16 78 – marc.duriez@neoen.com

Bordeaux, le 26 août 2024

Madame, Monsieur,

Je fais suite à l'émission de l'avis du Pôle Environnement Milieux Naturels de la DDT de la Dordogne dans le cadre de l'instruction du permis de construire PC 024 253 23 D0015 pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Mareuil-en-Périgord.

Un avis favorable a été émis, accompagné de réserves.

Ces réserves apportées par vos soins sont indiquées ci-dessous en italique suivies de notre réponse à chaque point abordé.

- *« confirmation par la DREAL de la nécessité ou non d'une demande de dérogation « espèces protégées » »*

L'absence de nécessité d'une demande de dérogation « espèces protégées » a été argumentée en partie D.2.3.4.2. de l'étude d'impact. Le porteur de projet se tient à disposition de la DREAL Service Patrimoine Naturel pour apporter les justifications complémentaires le cas échéant.

- *« proposer un scénario cohérent de raccordement »*

Au sujet du raccordement au réseau, il est fait en page 18 (chapitre A, partie 2.1.2.7 de l'étude d'impact), de l'état des capacités de raccordement publiées par Enedis à destination public par le site internet Capacités d'accueil en production du réseau (capareseau.fr) à la date de rédaction des études. Ces données sont mises à jour de manière régulière et sont susceptibles d'évoluer de manière très importante dans la durée. Ainsi, les éléments évoqués sont simplement informatifs mais ne préjugent en rien la capacité de raccordement du poste à la date où une demande de raccordement pourra être effectuée. Seul Enedis pourra à la suite d'études définir la solution de raccordement du projet au réseau.

Ces études ne peuvent être entrepris qu'après l'obtention de autorisations de permis de construire.

En l'absence d'éléments concrets, le scénario le plus cohérent du point de vue technique et économique est présenté dans l'étude d'impact.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toute information qui pourrait vous être utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MD', is centered on a light gray rectangular background.

Marc DURIEZ
Chef de projet développement solaire